

Tunis, le...7.mai.1969...

Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale  
à  
Messieurs les Professeurs-Directeurs des Facultés  
Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur  
TUNIS

O B J E T / Stages obligatoires d'été  
REFERENCE / Ma circulaire n° 228/D1 du 17 Avril 1969.

Comme suite à ma circulaire citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire savoir que tous les étudiants tunisiens de 1ère Année de l'Enseignement Supérieur bacheliers de Juin ou Octobre 1968 seront astreints cet été au service militaire, pour une période d'un mois.

En conséquence, il a été décidé, en accord avec Monsieur Le Secrétaire d'Etat à la Défense Nationale, de dispenser les étudiants en question du stage prévu par la circulaire sus-visée.

Toutefois, des visites d'institutions économiques sociales et culturelles seront organisées à l'intention des intéressés pendant les quatre dimanches du mois qu'ils auront à passer sous les drapeaux.

Pour ampliation  
Le Chef de Cabinet



AHMED BEN SALAH